



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La lesbophobie dans les politiques de santé sexuelle et reproductive

Question écrite n° 10134

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les problèmes de lesbophobie dans les politiques de santé sexuelle et reproductive. La lesbophobie est considérablement moins visible que l'homophobie. La lesbophobie se manifeste pourtant dans tous les domaines de la vie des femmes lesbiennes (espace public, famille, travail etc.) et par toutes les formes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. Les femmes lesbiennes subissent une double discrimination : le sexisme et l'homophobie. En termes de santé sexuelle et reproductive, les femmes qui ont des relations sexuelles avec d'autres femmes sont dans l'angle mort des politiques de santé publique. De manière générale, les femmes ne sont pas une priorité des politiques de santé publique. Les femmes lesbiennes ou bisexuelles le sont encore moins, alors que le risque qu'elles contractent une infection sexuellement transmissible (IST) est quatre à dix fois supérieures à celui des femmes hétérosexuelles. Les subventions en matière de santé pour la communauté LGBTQI+ se concentrent surtout sur le VIH/Sida. Il y a une focalisation sur la sexualité et la santé des hommes homosexuels tandis que les besoins de santé des femmes lesbiennes et bisexuelles sont ignorés. Il n'y a pas de prise en compte de la santé des femmes lesbiennes en général et particulièrement en matière de santé sexuelle (maladies, infections, violences etc). Ainsi, les femmes lesbiennes sont les grandes oubliées de la prévention des IST. Les organismes de santé ne réalisent pas d'études sur les besoins spécifiques des femmes lesbiennes et bisexuelles. Ce manque de politique publique induit une absence de campagne de préventions, une mauvaise connaissance des risques liés à la sexualité entre femmes et donc une surexposition pour les femmes lesbiennes aux maladies et infections sexuellement transmissibles. Ces manquements dans les politiques de santé publique traduisent le désintérêt de l'état de la question lesbienne et plus généralement une lesbophobie latente et banalisée. À cet effet, elle lui demande d'agir rapidement et de faire de la santé des femmes, de toutes les femmes, quels que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, une priorité des politiques de santé publique.

Texte de la réponse

La promotion de la santé sexuelle et la non-discrimination dans l'accès à la prévention, aux soins et à la santé sont des enjeux de santé publique majeurs. Aussi, plusieurs plans nationaux portent actuellement des actions en direction des femmes et des femmes lesbiennes. Tout d'abord, le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027, qui s'articule autour de quatre grands axes : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique et la culture de l'égalité. En matière de santé, il a d'une part pour objectif de renforcer l'accès des femmes à la santé, et d'autre part de mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes. Ensuite, le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations Anti-LGBT+ 2023-2026. Ce dernier prévoit notamment un axe dédié à la formation des professionnels de santé pour permettre à ces derniers de prendre en considération les spécificités inhérentes aux personnes LGBT+. L'objectif étant notamment de mieux accompagner les femmes lesbiennes et bisexuelles dans leur parcours de santé. En matière de santé sexuelle, peu de données sont actuellement disponibles concernant les femmes lesbiennes. C'est pourquoi, dans le cadre de l'axe V de la Stratégie

nationale de santé sexuelle, « Promouvoir la recherche, les connaissances et l'innovation en santé sexuelle », la direction générale de la santé soutient la mise en œuvre de la nouvelle « Enquête sur les sexualités en France » portée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale dont les résultats sont attendus pour 2024. Ces derniers pourront servir de base de travail pour l'élaboration de politiques publiques adaptées aux besoins de chaque population.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10134

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6727

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11578